



Association loi 1901

N° SIRET 422 831 636 00010

Conditions de vente en ligne

Activités pour les particuliers

A) Conditions particulières

La réservation est possible en ligne six mois avant la date souhaitée contre deux mois pour une réservation selon d'autres modalités, téléphone, mail ou à la base nautique directement.

Le paiement des prestations s'effectue au moment de la réservation.

Annulation du client

Si l'annulation nous est signalée **plus de deux semaines calendaires avant la date de l'activité**, nous vous appliquerons soit un remboursement de la somme engagée déduit d'une retenue de 1 Euro par personne, soit une autre date d'activité dans la limite des places disponibles et des heures d'ouverture.

Dans le cas de l'annulation du client **moins de deux semaines calendaires avant l'activité**, les frais engagés ne seront pas restitués, cependant nous vous proposerons une date de report hors week-end et jours fériés dans la limite des heures d'ouverture et de notre capacité d'accueil.

Si le client est absent et ne nous a pas prévenu, les frais engagés ne seront pas restitués.

Annulation de la part du C.N.Rivery

En cas de force majeure le Club Nautique de Rivery peut pour votre sécurité, être amené à reporter l'activité. Dans ce cas, nous vous proposerons soit un remboursement total, soit une autre date pour la pratique de la dite activité, en fonction des disponibilités.

B) Conditions de réservation, de facturation et d'annulation



- a) Lors des locations de canoës et de kayaks, le loueur (client) prend en charge le matériel est conforme aux normes (gilets de sauvetage, pagaies, bidons étanches et embarcations).
Le loueur reconnaît avoir pris connaissance des dangers et des particularités du site de pratique, ainsi que des consignes de sécurité nécessaires.

- b) Lors des activités de location de matériel canoë-kayak, le prestataire vous emmène en minibus au départ de la rivière. Durant cette activité, vous êtes sous votre propre responsabilité. Le C.N.Rivery ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

Le client atteste savoir nager 25 mètres et de s'immerger la tête sous l'eau.

Nous vous demandons de remplir, ou pour les mineurs de faire remplir par un responsable légal, une attestation sur l'honneur.
L'âge minimum requis pour les enfants est de 7 ans.

C) Assurance

Dans le prix des activités, le loueur souscrit obligatoirement à une assurance journalière auprès de la MAIF, partenaire du Club Nautique de Rivery par l'intermédiaire de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Ces assurances à la personne, appelées « Cartes Canoë Tempo » sont nominatives et leur coût est compris dans le prix de la prestation.

Le club, ses activités ainsi que ses locaux et matériels sont couverts par l'assurance permanente contracté par l'adhésion à la FFCK du C.N.Rivery auprès de la MAIF, ainsi que par une assurance de responsabilité civile et de dommages contracté à la MACIF.